



Renouvellement de la SCB

Strategis

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte de site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [English](#)

Passer à [Menu principal](#)

[Recherche](#) dans [Strategis](#)

⇒ [Information d'affaires par secteur](#)

⇒ [Stratégie canadienne en matière de biotechnologie en direct](#)

Auteur - Direction générale des bio-industries

Date de diffusion - 1998-12-03

SCB en direct



Canada

Réalisation de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie

Table des matières

[Historique](#)

[Elaboration de la nouvelle stratégie](#)

[Consultations sur la recherche-développement](#)

[Consultations sectorielles](#)

[Consultations multipartites](#)

[Les éléments de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, tels qu'annoncés le 6 août 1998](#)

[Cadre d'action](#)

[Thèmes d'action](#)

[Conclusion](#)

Menu :

• [Consultations en table ronde](#)

• [Consultations sectorielles](#)

• [Utilitaires](#)

Historique

Partenaires fédéraux

L'intérêt généralisé manifesté aux questions de biotechnologie est un phénomène récent. C'est dès les années 1970, cependant, que le gouvernement du

- [Agriculture et Agro-alimentaire Canada](#)
- [Agence canadienne d'inspection des aliments](#)
- [Environnement Canada](#)
- [Pêches et Océans Canada](#)
- [Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international](#)
- [Santé Canada](#)
- [Industrie Canada](#)
- [Ressources naturelles Canada](#)

[Opinion](#)



[Page d'accueil](#)

les années 1970, cependant, que le gouvernement du Canada a désigné la biotechnologie comme un secteur économique important et une des principales technologies d'application capables d'appuyer la croissance économique et la compétitivité internationale de notre pays.

Le gouvernement du Canada a adopté sa première Stratégie nationale en matière de biotechnologie en 1983. Il a ensuite réorienté ses politiques en 1993 en se donnant un cadre national révisé de réglementation de la biotechnologie. Aujourd'hui, la démarche gouvernementale se redéfinit encore une fois afin de couvrir une gamme beaucoup plus vaste d'enjeux dans le cadre de la nouvelle Stratégie canadienne en matière de biotechnologie (SCB).

La biotechnologie est un terme général englobant tout un éventail d'outils et de techniques allant des diverses utilisations traditionnelles d'organismes vivants, comme la levure dans la panification ou les bactéries dans la fabrication du yogourt, aux techniques de pointe telles que celles du génie génétique. La biotechnologie fait appel aux organismes vivants ou à des parties d'organismes vivants pour fabriquer de nouveaux produits ou élaborer de nouvelles méthodes de production.

À l'instar de bien des pays qui ont commencé à investir en biotechnologie pendant les années 1980, le Canada peut maintenant tirer parti de ses acquis. Par ailleurs, dans le monde entier, l'investissement en biotechnologie s'accroît rapidement et le rythme du développement va s'accroissant. Cette accélération du changement a aussi fait ressortir de nombreux enjeux moraux, sociaux et environnementaux. Les Canadiens veulent se prévaloir des avantages possibles de la biotechnologie, surtout dans des domaines comme la santé personnelle, la qualité de la vie et la promotion de l'environnement. Le gouvernement du Canada, de son côté, veut s'assurer que la nouvelle stratégie soit conforme aux valeurs canadiennes et aux normes canadiennes.

En plus de la promesse de progrès dans les domaines des soins de santé et de l'environnement, la biotechnologie offre des avantages sur le plan économique. L'industrie canadienne de la biotechnologie produit aujourd'hui près de 2 milliards de dollars de recettes, dont 750 millions de dollars en exportations. Comptant plus de 500 entreprises de biotechnologie, la plupart petites, le Canada a vu naître un plus grand nombre de compagnies dans ce secteur, par habitant, que tout autre pays au monde. Chaque région du Canada participe à la croissance de l'industrie de la biotechnologie, qui emploie 25 000 personnes dans des postes de haute qualité. Environ 60 p. 100 des

entreprises canadiennes oeuvrent dans le domaine des soins de santé, les autres appartenant en grande majorité à l'agriculture.

Le Canada se classe au troisième rang dans le monde, après les États-Unis et le Royaume-Uni, avec une industrie qui vaut 20 milliards de dollars et devrait atteindre les 50 milliards de dollars d'ici 2005. Le gouvernement du Canada accorde une priorité constante à la biotechnologie dans sa Stratégie scientifique et technologique, dans sa Stratégie axée sur l'emploi et la croissance et, plus récemment, dans le Discours du trône de 1997.

Élaboration de la nouvelle stratégie

Le gouvernement fédéral a tenu de vastes consultations, en suivant plusieurs pistes différentes, afin de faire participer les groupes intéressés, les provinces et territoires et le grand public à l'élaboration de la nouvelle stratégie. Toutes ces enquêtes avaient en commun le fait de se baser sur le document principal de consultation en table ronde sur la SCB, qui a servi de point de départ aux discussions avec les divers intervenants.

Tout en demandant des avis lors de tables rondes, de consultations sur la recherche-développement (R-D) et de consultations sectorielles, le gouvernement a aussi consulté le grand public. Plus de 5 000 particuliers et organisations ont pris part à ce processus, soit en répondant à des questions sur le site Web de la SCB, en participant à la recherche sur l'opinion publique ou en écrivant directement au secrétariat du groupe de travail sur la SCB. L'élaboration de la stratégie tient compte de tous ces apports.

La présente section décrit brièvement les principales pistes de consultation.

Consultations sur la recherche-développement

Une des séries de consultations a porté sur les questions relatives à la R-D. En plus d'alimenter la discussion sur des enjeux communs tels que les besoins critiques de ressources humaines dans le secteur, cette piste a permis d'en arriver à un consensus quant aux priorités stratégiques du Canada dans la R-D en biotechnologie, des priorités qui englobent un sous-ensemble important de thèmes génomiques et postgénomiques qu'il fallait traiter en priorité.

Étant donné que nos ressources sont limitées, surtout en comparaison avec celles de certains de nos grands concurrents, il s'impose de prendre des

décisions stratégiques afin d'orienter les investissements canadiens en R-D vers les domaines où ils donneront les résultats les meilleurs. Les consultations ont révélé une confiance dans la capacité du Canada à soutenir et même à accélérer les progrès dans certains champs bien définis de la biotechnologie, en conservant une excellence à l'échelle mondiale, à condition que les ressources publiques soient investies judicieusement.

Cette piste de consultation a donné un point de départ à la définition des critères de base à utiliser au moment de ces choix. Ce que nous devrions faire, au fond, c'est rechercher et appuyer les projets de R-D qui :

- appuient les objectifs de la politique canadienne, comme la croissance économique, la protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement des canadiens et la diffusion généralisée des bienfaits de la biotechnologie;
- enrichissent notre base de connaissances et nos capacités actuelles en biotechnologie;
- renforcent notre système de recherche et d'innovation à long terme;
- gardent au Canada les avantages économiques et sociaux de cette recherche et de cette innovation.

Consultations sectorielles

Une autre piste de consultation s'adressait aux secteurs industriels. Les ministères et organismes gouvernementaux s'occupant de chaque secteur se sont chargés de diriger ce processus de consultation. Puisqu'un bon nombre des questions touchant des secteurs particuliers relèvent souvent de plusieurs ministères et organismes, on a créé des groupes de travail qui ont élaboré une démarche commune de consultation. Ainsi, par exemple, les consultations auprès des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire étaient dirigées par un groupe de travail composé de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, d'Industrie Canada, de Santé Canada, de Ressources naturelles Canada, d'Environnement Canada, d'Affaires étrangères et du Commerce international Canada et du Conseil national de recherches du Canada.

Dans bien des cas, les groupes de travail sectoriels ont élaboré et largement distribué un document de discussion propre à déclencher le dialogue avec les intervenants du secteur. Le ministère ou l'organisme

gouvernemental fédéral responsable faisait circuler les documents de discussion avant les consultations sectorielles. Ainsi, le groupe de travail sectoriel des industries de l'environnement et environnementales a produit un document de discussion qu'il a ensuite distribué à plus de 750 personnes et organisations de ce domaine fort divers. Le document en question a également été affiché sur le site Web de la *Voie Verte* d'Environnement Canada et celui de la SCB.

Les consultations sectorielles ont donné l'occasion aux intervenants d'exprimer les préoccupations propres à chaque secteur quant à l'avenir de la biotechnologie. Les consultations auprès des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, par exemple, nous ont indiqué que la capacité du Canada comme chef de file mondial en biotechnologie agricole pourrait être menacée parce que les ressources arrivent à la limite de leur exploitation.

D'autre part, comme c'est le cas des autres pistes de consultation, les consultations sectorielles ont révélé l'existence d'un consensus solide relativement à un certain nombre d'éléments qui ont de l'importance pour l'élaboration de la stratégie d'ensemble. L'exemple le plus frappant de ces éléments est peut-être l'exigence de clarté, de certitude, de transparence et de prévisibilité dans le processus de réglementation; les intervenants du secteur, les universitaires et les groupes de défense de l'environnement étaient unanimes dans leur appui à cette exigence. Ils s'accordaient également pour dire que le fait de mieux sensibiliser le public au processus de réglementation renforcerait sa confiance à l'égard de la biotechnologie, cette confiance étant essentielle à la promotion de toute stratégie dans le domaine au Canada.

De plus, les consultations ont fait ressortir la conviction d'un manque global d'information relativement à la sensibilisation du public à la biotechnologie. Cette lacune devrait être comblée au moyen de renseignements équilibrés, crédibles et facilement accessibles, tant sur le plan du contenu que sur celui des méthodes de diffusion. Les intervenants ont mentionné le centre d'information sur la biotechnologie agricole de la Saskatchewan (*Saskatchewan Agricultural Biotechnology Information Centre* ou SABIC) comme un modèle réussi selon lequel l'État, l'industrie et les groupes de consommateurs travaillent de concert à diffuser des renseignements au grand public.

En général, les participants aux consultations sectorielles voyaient clairement la nécessité d'une collaboration, d'une mise en commun de

l'information, d'une coordination et de partenariats comme l'élément clé qui permettrait de garantir la compétitivité du Canada en biotechnologie et le succès global de notre pays dans ce domaine. Le gouvernement devrait continuer de faire participer les intervenants par l'entremise de consultations et chercher des conseils dans de larges assises de population relativement au traitement des questions morales et sociales soulevées par la biotechnologie.

Tout comme les consultations sur les enjeux de la R-D, les consultations sectorielles ont fait apparaître des inquiétudes liées aux questions de ressources humaines. À l'heure actuelle, il y a une pénurie grave de personnel qualifié au Canada, qu'il s'agisse de scientifiques, de gestionnaires, d'analystes de politique ou de spécialistes des questions de propriété intellectuelle. Les participants ont présenté un certain nombre de programmes à court terme visant à pallier ces insuffisances, tout en convenant de la nécessité d'agir en vue d'assurer une offre à long terme de personnel qualifié pour occuper les fonctions variées propres à la biotechnologie.

À l'échelle internationale, les participants reconnaissaient que le Canada doit travailler dans un cadre multilatéral en vue d'élaborer des normes et des démarches communes en biotechnologie. En outre, il faut une action bilatérale, non seulement pour établir des protocoles communs avec les pays qui se sont déjà donné un système de réglementation, mais aussi avec ceux qui commencent à élaborer leurs règlements dans ce domaine.

Cette piste de consultation a donné lieu à d'autres recommandations visant notamment le besoin que les entreprises investissent dans la recherche fondamentale, et l'utilisation accrue de l'avantage perçu que représente, dans les marchés d'exportation, la réputation mondiale du Canada en matière de normes de sécurité et de qualité.

Consultations multipartites

En plus des autres pistes de consultation, il s'est tenu une série de cinq tables rondes partout au Canada pour étudier des questions telles que le mandat d'un nouvel organe consultatif, la sensibilisation du public et le cadre d'action d'une nouvelle stratégie de la biotechnologie.

Tout comme les consultations sectorielles, les consultations multipartites se sont caractérisées principalement par la convergence des commentaires émanant des divers groupes d'intervenants. Au fur et à mesure de l'avancement

des consultations, il est devenu évident que se dessinait un ensemble de thèmes communs destiné à donner forme à l'élaboration de la stratégie renouvelée et à constituer la base d'un plan de travail réalisable par le gouvernement canadien et ses partenaires en matière de biotechnologie. Les recherches sur l'opinion publique entreprises dans le cadre du processus de consultation sont venues ensuite valider et renforcer ce consensus.

Les consultations ont permis de dégager un consensus remarquable sur le fait suivant : si nous voulons que la biotechnologie devienne un élément central de la vie au Canada au cours des prochaines décennies, l'amélioration de la qualité de la vie devrait constituer la raison d'être de toute stratégie dans ce domaine, le développement économique et scientifique et les règlements pertinents devant être les moyens qui nous permettront d'arriver à cette fin.

Certains ont exprimé des inquiétudes quant au délai de quatre mois au sein duquel les consultations devaient s'effectuer, mais en reconnaissant que les événements, surtout sur la scène internationale, nous forcent à une action rapide au sujet de ces enjeux. En renforçant le rôle d'intendance et en abordant les questions morales et sociales, les intervenants croyaient que le Canada pourrait prendre une position de chef de file relativement aux enjeux de la biotechnologie. On a également expliqué aux participants que ces consultations n'étaient que la première étape de l'élaboration d'un cadre pour la stratégie et qu'il faudrait d'autres consultations sur la mise en oeuvre des objectifs de la stratégie.

Le processus entier de consultation a laissé paraître un message puissant au fait que le gouvernement fédéral ne pouvait ni ne devrait agir unilatéralement concernant les enjeux de la biotechnologie. Non seulement la démarche en partenariat est-elle perçue comme un moyen plus efficace d'utiliser nos ressources limitées, mais les participants aux consultations croient aussi qu'il nous faut un consensus de fait, fondé sur de larges assises, pour pouvoir atteindre nos buts et objectifs communs.

En assumant le rôle de catalyseur plutôt que celui de seul exécutant, le gouvernement fédéral peut avoir des effets positifs pour ce qui est de favoriser les progrès de la biotechnologie. Une telle démarche veut dire que le gouvernement devrait manifester son leadership en donnant l'exemple de l'élaboration d'une politique sage et graduelle en matière de biotechnologie. Le gouvernement fédéral conserverait ses responsabilités actuelles relativement à la réglementation afin de veiller à la santé, à la sécurité et à l'environnement des

canadiens, mais il rechercherait la coopération de l'industrie, des groupes d'intervention, du grand public et des autres ordres de gouvernement pour promouvoir le développement judicieux de la biotechnologie. Une telle démarche permettrait aussi de faire en sorte que les avantages économiques et sociaux tirés de cette technologie d'application soient partagés le plus équitablement possible parmi tous les canadiens.

Les participants au processus de consultation, que ce soit lors des tables rondes ou dans les groupes de réflexion, étaient également d'avis que cette démarche serait efficace sur la scène internationale. Une action positive, fondée sur la coopération et axée sur la création de capacités dans les pays en voie de développement et sur la définition de normes internationales communes, rejoindrait harmonieusement plusieurs de nos objectifs actuels de politique extérieure. Tout en reconnaissant qu'un marché mondial hautement compétitif pourrait, à court terme, favoriser d'autres pays dotés de stratégies et d'investissements très polarisés, les participants aux consultations étaient convaincus qu'une stratégie renouvelée axée sur l'investissement stratégique et sur des normes et une qualité élevées serait le meilleur moyen de mettre le Canada en bonne position pour affronter, à long terme, la concurrence internationale.

Enfin, les intervenants donnaient leur appui unanime à la création d'une nouvelle entité chargée de conseiller le gouvernement et les canadiens en général sur les enjeux et les politiques concernant la biotechnologie. Ce comité consultatif, composé d'un noyau central capable d'exploiter des ressources et des compétences plus vastes en faisant appel à des groupes de travail, favoriserait une discussion ouverte et permanente avec les canadiens au sujet des enjeux de la biotechnologie. Les membres de cet organe consultatif seraient des experts, mais non pas des porte-parole. On inviterait aussi des représentants du grand public à participer aux travaux du comité consultatif.

Voici les activités reliées au fonctionnement du comité consultatif :

- donner des conseils spécialisés sur les nouvelles questions qui se font jour;
- faciliter l'apport du public et y être ouvert;
- veiller au partage généralisé de l'information parmi tous les principaux intéressés (les provinces, les organisations non gouvernementales, les organes consultatifs

existants, l'industrie et les universités) et dans le grand public;

- agir en coopération mutuelle et tenir des discussions pour cerner les enjeux;
- prévoir des mécanismes de retour d'information afin d'assurer la diffusion des résultats des consultations, des études et des recherches parmi les intervenants et dans le grand public.

En plus des activités qui viennent d'être énumérées, les consultations en table ronde ont permis de déterminer un modèle de base du fonctionnement du comité consultatif. Étant donné que le succès de la présente stratégie repose sur l'apport des groupes intéressés, du grand public et des divers ordres de gouvernement et sur l'interaction avec ces entités, ce modèle de base offrirait les avantages suivants, et bien d'autres :

- **l'inclusion** de tous les intéressés, en veillant à ce que l'organe consultatif reçoive l'apport des intervenants et de la population en général;
- la **transparence** du fonctionnement et des rapports;
- **l'intégration** des préoccupations et des considérations d'ordre social et moral;
- la **continuité** avec les organismes actuels de réglementation et les filières hiérarchiques existantes;
- la **facilité du dialogue** parmi les intéressés et les autres participants, par exemple, lors des réunions de consultation.

Les éléments de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, tels qu'annoncés le 6 août 1998

Ce processus de consultation de grande envergure et fondé sur de larges assises a permis de dégager un certain nombre d'éléments importants de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Voici en quoi ils consistent :

Un mécanisme de coordination interne

Le processus de consultation a révélé le besoin d'améliorer la coordination interne au sein du gouvernement pour ce qui est du traitement des questions influant sur la biotechnologie. Les ministères et organismes gouvernementaux peuvent parfois aborder une même question chacun à sa

manière, mais il n'en reste pas moins qu'ils partagent tous une responsabilité commune à l'égard des canadiens. Pour faire en sorte que les enjeux touchant plusieurs ministères et organismes soient traités efficacement et sans redondances ni chevauchements inutiles, il faut renforcer la coordination interne relativement à ces questions « horizontales ».

En vue de relever ce défi, le premier ministre a créé un comité de ministres qu'il a chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre les grandes composantes stratégiques ayant trait à la biotechnologie. Le ministre de l'Industrie dirige une équipe composée de ses homologues des ministères suivants : Agriculture et Agroalimentaire, Santé, Environnement, Pêches et Océans, Ressources naturelles et Commerce international.

Le comité ministériel est appuyé par un comité de sous-ministres qui se réunira selon les besoins afin de formuler des directives et de résoudre les affaires internes; par ailleurs, une équipe de sous-ministres adjoints supervisera les activités courantes de coordination et de mise en oeuvre. Tous ces groupes seront assistés d'un seul secrétariat.

Un organe consultatif externe

Les canadiens, qu'il s'agisse d'intervenants de l'industrie, de représentants des diverses organisations non gouvernementales ou de particuliers émanant du grand public, veulent que soit mis sur pied un organe consultatif tout à fait indépendant du gouvernement. Selon les avis exprimés, cet organe consultatif, en plus de se pencher sur les priorités scientifiques et de recherche au sein de la biotechnologie, étudierait aussi le vaste éventail des enjeux moraux, sociaux, environnementaux et économiques liés aux découvertes et techniques nouvelles produites par ce secteur. Puisqu'un bon nombre de ces enjeux sont interdépendants, les personnes et groupes consultés sont d'avis que le nouvel organe consultatif externe doit adopter une démarche intégrée.

En outre, les canadiens souhaitent que le nouvel organe consultatif favorise un débat public permanent au sujet de la biotechnologie. Bien que sans mandat de réglementation, le nouvel organe consultatif doit disposer d'une influence marquée qu'il traduira par des conseils sur les grandes orientations à prendre en matière de biotechnologie. Il sera chargé du mandat important de donner aux canadiens une tribune à laquelle exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. Le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB)

sera la cheville ouvrière qui fera participer les canadiens à un dialogue permanent, ouvert et limpide sur les questions propres à la biotechnologie, y compris les enjeux moraux et sociaux qui s'y rattachent. Il tiendra ensuite compte de ces commentaires en formulant les conseils qu'il donnera au gouvernement. Pour répondre à la nécessité de manifester son ouverture et sa transparence, le comité consultatif mettra à la disposition du public tous ses rapports et tous les résultats de ses recherches.

Comme l'ont souligné les participants aux tables rondes tenues partout au pays, le processus de consultation ne prend pas fin avec la création du CCCB. Le gouvernement a besoin de l'avis constant des canadiens quant aux moyens à prendre pour concrétiser les buts et les objectifs de la stratégie. De même, le CCCB a besoin de l'apport du public afin de veiller à tenir compte des priorités et des préoccupations des canadiens.

Les diverses pistes de consultation ont aussi montré qu'en encourageant la participation, l'information et la sensibilisation du public, on renforcerait la confiance de la population envers l'élaboration d'une stratégie de la biotechnologie. L'accent à mettre sur la participation du public est un élément fondamental de la mission du comité consultatif.

Cadre d'action

Le cadre d'action de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie définit une perspective, un ensemble de principes directeurs et des objectifs précis. Comme on le verra dans la prochaine section, les consultations ont permis de cerner dix thèmes qui formeront la base de l'action conjuguée du gouvernement fédéral et de ses partenaires au cours des années à venir.

Voici en quoi consiste la perspective de la SCB :

Rehausser le niveau de vie des canadiens en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de développement social et économique en établissant le Canada comme chef de file mondial responsable en matière de biotechnologie.

La perspective est développée plus largement dans les principes directeurs de la stratégie, qui mettent l'accent sur :

- les valeurs canadiennes;
- un dialogue ouvert, transparent et continu;

- la promotion du développement durable, de la compétitivité et d'une économie novatrice;
- une responsabilité et un esprit coopératif au pays et ailleurs dans le monde;
- la santé publique;
- l'excellence scientifique.

Le niveau de l'action concertée du gouvernement canadien et de ses partenaires en vue de mettre en oeuvre la nouvelle stratégie est décrit dans les neuf objectifs cernés pendant le processus de consultation. Ces objectifs sont les suivants :

- faire en sorte que les canadiens aient accès à des produits et services de la biotechnologie qui soient efficace, qu'ils leur fassent confiance et en retirent les avantages;
- garantir une base scientifique effective et consentir des investissements stratégiques en R-D à l'appui de l'innovation en biotechnologie, du cadre de réglementation et du développement économique;
- donner au Canada la position de chef de file mondial moralement et socialement responsable en matière d'élaboration, de commercialisation, de vente et d'utilisation des produits et services de la biotechnologie;
- respecter le besoin des pays en développement de se donner la capacité locale d'évaluer et de gérer les risques inhérents à la biotechnologie;
- accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'endroit de la biotechnologie en instaurant des communications et un dialogue ouverts et limpides;
- demander à de larges assises publiques d'offrir des conseils au gouvernement en matière de biotechnologie;
- promouvoir la renommée et préserver l'excellence du système de réglementation canadien, fondé sur le *Modèle de réglementation : évaluation des risques des produits de la biotechnologie* (1993), afin de veiller à maintenir les normes canadiennes supérieures visant à protéger la santé, la sécurité et l'environnement;
- appuyer l'élaboration d'une stratégie

canadienne de développement des ressources humaines en biotechnologie afin d'assurer la présence d'une offre suffisante de personnel compétent;

- élaborer des plans d'action conjointement avec les autres parties intéressées, y compris les gouvernements des provinces et des territoires, les entreprises, les universités, les consommateurs et les autres groupes d'intervention.

Thèmes d'action

Finale­ment, la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie a déterminé dix thèmes en vue d'une action concertée au cours des prochains mois pour réaliser les objectifs de la stratégie conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, les universités, les consommateurs, les groupes environnementaux et les autres intéressés. Tout comme dans le cas des objectifs, la définition de ces thèmes est ressortie du processus de consultation. Voici les thèmes en question :

- la mise en confiance, l'information et la sensibilisation du public;
- la recherche-développement;
- une réglementation visant à protéger la santé et l'environnement;
- la biotechnologie au service de la santé publique;
- la propriété intellectuelle;
- la commercialisation de la technologie;
- les questions internationales;
- les ressources humaines;
- la collecte et l'analyse des données ayant trait à la politique;
- les stratégies sectorielles.

La Stratégie canadienne en matière de biotechnologie désigne ces thèmes comme domaines prioritaires d'activité conjointe avec les partenaires. Chacun de ces thèmes englobe une série d'initiatives possibles à prendre (1). Dans le thème de la R-D, par exemple, les mesures éventuelles pourraient comprendre un examen des enjeux suivants :

- les choix stratégiques à effectuer en matière d'investissement dans la science
- fondamentale, le bien public et la recherche sur la réglementation;
- la valeur du financement fédéral à la R-D;
- la politique relative aux crédits d'impôt à la R-D;
- la façon de procéder pour arriver à créer des grappes efficaces d'industries en biotechnologie.

Conclusion

La Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, dans sa forme renouvelée, mettra le Canada dans la position d'un pays qui adopte une démarche solide et intégrée pour développer son industrie de la biotechnologie. En plus de favoriser notre qualité de vie et notre croissance économique, la SCB s'attachera à régler les questions sociales, morales et environnementales qui préoccupent les Canadiens.

Cette démarche « fabriquée au Canada » se fonde sur les valeurs de la consultation, de la sensibilisation et de la participation du public. En outre, il est clair que les Canadiens veulent que leur gouvernement travaille dans un esprit de partenariat et de collaboration avec les autres intéressés. Aucun groupe ne peut se lancer seul à l'action, car les questions entourant la biotechnologie sont trop complexes pour qu'un seul groupe puisse posséder toutes les réponses.

1. Le document intitulé *La Stratégie canadienne en matière de biotechnologie de 1998 : Un processus de renouvellement permanent* décrit des mesures d'action possibles relativement aux dix thèmes-clés.

[Aide](#) [Quoi de neuf](#) [Carte du site](#) [Opinion](#) [Contexte](#) [English](#) [Haut de la page](#)

Canada
<http://strategis.ic.gc.ca>